

## Demande de dérogation <u>exceptionnelle</u> pour une inscription en .... ème année de Doctorat Année universitaire : 20..../20....

Arrêté du 7 août 2006 relatif aux études doctorales : art. 15 « La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans.

Des dérogations peuvent être accordées, par le Chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du directeur de thèse et du conseil de l'école doctorale, sur demande motivée du candidat (...) » N° étudiant : \_\_/\_\_/\_\_/ N° école doctorale : ..... Né (e) le : ...... à : ..... Adresse: Téléphone : .....e-mail : ..... Inscrit (e) en Doctorat de (précisez la spécialité) : Sujet de thèse: Motif (s) justifiant la demande de prolongation de thèse en ème année (Précisez le degré d'avancement de la thèse, joindre une liste des publications et tout justificatif attestant votre demande) Joindre obligatoirement une lettre détaillant ces motifs, qui doivent être cependant résumés ci-dessous Paris, le ....../ 20...... Signature: Avis du directeur de thèse : Joindre obligatoirement une lettre motivée ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable Le Directeur de Thèse (nom, prénom) : ..... Paris. le ....../ 20...... Signature: Avis du directeur de l'école doctorale : ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable Paris, le ....../ 20...... Le Directeur de l'Ecole Doctorale (nom, prénom) : ..... Signature: Décision du Président de l'Université Paris Descartes ☐ Autorisation accordée(\*) ☐ Autorisation refusée Le Président de l'Université Paris Descartes Frédéric DARDEL Paris, le

(\*) La date de soutenance doit être déterminée par le Directeur de Thèse. La date limite de soutenance pour une année supplémentaire au-delà de la 5ème année au sein de l'Université Paris Descartes est le 30 novembre. La procédure de soutenance de thèse doit être initiée avant le 15 juillet.